



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Question écrite n° 42332

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster interroge M. le ministre de l'intérieur sur la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024. En effet, la candidature de la France pour accueillir les XXXIIIème Olympiades s'est faite sur la promesse de « casser les codes » et de jeux spectaculaires dans des sites emblématiques : la Concorde, la Tour Eiffel, Versailles, Les Invalides ou encore le Grand Palais. De même, le comité d'organisation Paris 2024 a soulevé l'idée d'un défilé de l'ensemble des délégations sportives sur la Seine en marge de la cérémonie d'ouverture. Les enjeux de sécurité et la logistique d'une cérémonie se déroulant à l'extérieur d'une enceinte sportive ne peuvent évidemment pas être ignorés, dans un contexte où la menace sécuritaire et terroriste reste évidemment forte. En effet, pour permettre le défilé sur la Seine, c'est un total de six kilomètres de parcours (entre le Quai François Mauriac au niveau de la Bibliothèque nationale de France et le Trocadéro) qui devra être sécurisé. S'y ajoute d'ailleurs la présence des 15 000 athlètes, d'environ 150 chefs d'État ou de Gouvernement et sans compter les centaines de milliers de spectateurs et aussi puisque le Président de la République a validé le principe d'une fête en extérieur pour lancer officiellement les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et compte tenu du fait que les modalités de la cérémonie d'ouverture doivent être actées d'ici le 15 décembre 2021, date de la prochaine visite de sécurité du CIO en France. Étant donné qu'il appartient au COJO de payer la sécurité dans les sites (son budget sécurité a augmenté de 50 % déjà, passant de 200 millions d'euros à 300 millions d'euros) et que l'État doit financer la sécurité en dehors des sites, elle souhaite connaître les effectifs des forces de l'ordre qui devront être mobilisés (il est question de 90 unités de forces mobiles !) pour garantir la sécurité des XXXIIIème Olympiades ainsi que le coût qu'elle devrait représenter. De même, elle souhaiterait savoir quelles conséquences une pareille mobilisation aura dans la réalisation des autres missions habituellement dévolues à ces unités de forces mobiles.

Texte de la réponse

Le projet de cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, porté par le comité d'organisation Paris 2024 (COJO), repose sur un concept novateur, puisqu'en dehors d'un stade, et ambitieux, puisqu'au cœur de Paris, qui constitue un défi tant du point de vue des moyens humains que matériels. Ce projet n'est pas finalisé dans ses détails car plusieurs aspects demeurent en phase d'approfondissement comme les conditions d'accueil du public sur un linéaire vaste et géographiquement contraint. Par ailleurs, des études techniques complémentaires devront être engagées dès que la scénographie de la cérémonie sera communiquée par Paris 2024, dans le courant de l'année 2022. La répartition des responsabilités entre le COJO, la Ville de Paris et l'État a été fixée dans le document-cadre d'étape actant les principes directeurs de faisabilité. Les modalités en seront précisées puis consolidées dans le cadre d'une actualisation, prévue avant la fin 2022, du protocole de sécurité signé en janvier 2021. D'une manière générale, le partage des missions dans un esprit de continuum a été clarifié sans être encore figé, dans un document de principes directeurs élaboré conjointement sous l'égide du délégué interministériel aux jeux olympiques et paralympiques. Le format exceptionnel de cette cérémonie conduit à rechercher des solutions collectives et innovantes d'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre du dispositif opérationnel de sécurité sous la responsabilité globale du préfet de police de Paris. L'État conduit donc

un travail constructif afin d'assurer la faisabilité d'une telle cérémonie d'ouverture, dans des conditions désormais définies dans les principes directeurs évoqués ci-dessus, et sous réserve de l'analyse dynamique des risques. Le conseil d'administration de Paris 2024 du 13 décembre a, pour sa part, validé le choix d'une cérémonie sur la Seine. Il convient désormais de poursuivre le travail préparatoire, de manière conjointe entre tous les acteurs, au cours de l'année 2022, afin de préciser les contributions respectives, y compris des forces de l'État, ainsi que le contenu de cette cérémonie. Les ressources nécessaires pourront alors être davantage quantifiées, en soulignant que la sécurité de cet événement festif demeurera la priorité.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42332

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7932

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2022](#), page 2576